

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du Syndicat Intercommunal
EAU et ASSAINISSEMENT
Chevincourt-Machemont-Mélicocq-Marest-sur-Matz

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 12/04/2025
ID : 060-24600640-20250326-1_2025_S04-DE



SÉANCE ORDINAIRE DU 26 mars 2025
(article L52-11 du CGCT)

Date de convocation et affichage : 19/03/2025
Nombre de membres : 12 - Présents : 08 Votants : 08
Secrétaire de séance : Mme Laurence NOYELLE

CHEVINCOURT : MM. MACHURA - NOYELLE
MACHEMONT : MM. PASTOT - SAULE - VIEL
MÉLICOQ : Mme DELABIE
MAREST : M.M. LÉPINE - LEGRAND

Objet : 1.2025.S04 : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

Monsieur le Président présente au Conseil Syndical le détail des amortissements de l'année 2025

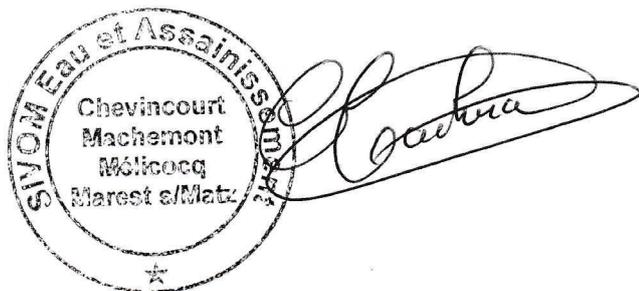
Equilibre FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENTS

Dépenses/recettes : 108 245 € (Amortissement des subventions)
Dépenses/recettes : 306 000 € (Amortissement des immobilisations)

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité le tableau des mouvements d'amortissements.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Transmis par voie dématérialisée au contrôle de légalité

Le Président
M. Christophe MACHURA



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr